



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°98 juillet 2016



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

**DICTON DU MOIS: A Sainte-Virginie, la récolte des fraises est finie.
A la Saint-Thierry, aux champs jour et nuit.**

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 3 juillet 2016 15h20 (Passage caravane pub. 1h avant)	Course cycliste- Paris/Chauny	Chemin Latéral Rue du 8 Mai 1945
Du 9 au 18 juillet 2016	Fête de Viry-Nouveau	Place du 11 novembre
Jeudi 14 juillet	Cérémonie au monument 11h30	Place du 11 novembre
Dimanche 17 juillet	Brocante	Centre Bourg

Mariages: DUTHOIT Clément- LEMPERNESSE Amandine le 21/05/2016
GRANDVALLET Jérôme- MASSET Emmanuelle le 04/06/2016

État civil

TRANQUILLITE VACANCES: Les personnes désirant que le gardien de police municipale passe devant leur domicile pendant leur absence pour cause de vacances peuvent le signaler en Mairie.

INFOS LOCALES

NOUVEAUTE DANS NOTRE COMMUNE: Béatrice et François BARDOUX, 1 rue Pasteur à Viry-Nouveau, vous proposent cette année, un distributeur de fraises qui est à votre disposition 7j/7.



PLANTATIONS, REGLEMENTATION: En l'absence de réglementations locales ou d'usage, les distances de plantations à respecter:

- un minimum de 0,50m de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- 2m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres(dits de hautes tiges) destinés à dépasser 2m de hauteur.

Recours dans le cas de non respect des distances:

Démarches à suivre: exposer calmement à votre voisin les troubles occasionnés par ses plantations non réglementaires. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur ou le Tribunal d'Instance. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

Obligations d'entretien et d'élague:

1 Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.

2 Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élague risque de provoquer la mort du dit arbre.

RESPECT DE LA PROPRIETE D'AUTRUI: S'introduire dans une propriété privée sans autorisation constitue une incivilité, d'autant plus si le but est d'y dégrader le bien d'autrui, acte sanctionné par le code pénal.

FERMETURE DU PARC DE LOISIRS DE VIRY POUR TRAVAUX:

Dans le cadre des travaux d'aménagement du City Stade et autres divers jeux, le parc de loisirs de Viry sera fermé à compter du lundi 27 juin 2016 et jusqu'à la fin des travaux.

REOUVERTURE MAGASIN SPEEDY

Le magasin SPEEDY a réouvert ses portes dans la zone commerciale Auchan. Nous souhaitons la bienvenue à Eric SURAY, gérant de la société.

TRAVAUX POUR LA FIBRE OPTIQUE

INFOS LOCALES(suite)

Les travaux pour l'installation de la fibre optique dans notre commune ont bien avancé. Les connections Internet seront donc facilitées. Des raccordements sont encore en cours puis après la validation de l'Etat, les usagers intéressés pourront bénéficier du branchement gratuit.

COMMISSION DES FETES Lors de la réunion pour préparer la fête, les associations ont dévoilé leur thème pour le défilé de chars. **La Municipalité remercie toutes les personnes présentes** pour leur investissement dans la vie de notre commune.

DECHETTERIE DU TERNOIS Ouverture le 20 juin 2016. Horaires d'ouverture: du lundi au samedi, **du 1^{er} avril au 31 octobre** de 9h à 12h et de 14h à 18H; **du 1^{er} novembre au 31 mars** de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermée les dimanches et jours fériés.

DANS L'HAIR D'EMILY Le salon de coiffure sera fermé du 24 juillet 2016 au 6 août 2016 (congé estival).

FERMETURE DE LA PETITE AUBERGE

Nous avons appris avec tristesse la fermeture par décision administrative de l'hôtel restaurant La Petite Auberge. Nous remercions M. et Mme MIGNEREY pour leur travail dans la commune (cantine scolaire, repas aux particuliers...) et nous leur souhaitons de tout cœur « bon vent » dans leur nouvelle vie.



DEPART EN RETRAITE DE M. et Mme WATEL



Samedi 11 juin, une sympathique réunion avait lieu dans le magasin de meubles de **M. et Mme WATEL**. En effet, après de nombreuses années de travail au service de la clientèle, M. et Mme WATEL ont décidé **de prendre une retraite bien méritée** que nous leur souhaitons heureuse.

LES ENFANTS DE L'ECOLE A LA BIBLIOTHEQUE



Les élèves de **M. Bocquet** et de **Melle Reynaert** fréquentent régulièrement la **bibliothèque municipale**. De bonnes habitudes à prendre très tôt.



FETE DES VOISINS

Le vendredi 27 mai, dans différents quartiers de notre commune, de nombreuses personnes ont participé à la **fête des voisins**. Un moment convivial apprécié de tous comme ici au **lotissement Les Moulins et rue Daudet**.



EVIDANSE

Samedi 11 et dimanche 12 juin, l'**Association EVIDANSE** proposait **son Gala de fin d'année avec pour thème « Le Cirque »**. Un spectacle de grande qualité grâce aux chorégraphies originales mais aussi grâce aux costumes et aux décors. Un énorme travail que les spectateurs ont beaucoup apprécié. Bravo à tous !!!



Mc Do KIDS SPORT

Le 12 juin 2016, **près de 115 enfants** se sont amusés en se dépensant sur le village Mc Do Kids Sport TM de Viry-Noureuil. Les plus jeunes ont pu découvrir gratuitement différentes disciplines sportives (**rugby, judo, athlétisme, football, danse, karaté, volley et boxe anglaise**) au travers d'ateliers ludiques adaptés au niveau de chacun.



VOYAGE SCOLAIRE DES CP-CE1-CE2-CM1 A SAMARA

Jeudi 16 juin, les élèves des classes de Mme Reynaert, M. Bocquet et Mme Rosé ont visité le site de Samara. Malgré une légitime appréhension concernant le temps, le soleil était au rendez-vous et les enfants ont pu profiter pleinement de la visite de **ce grand parc naturel de la Préhistoire**. Ils ont pu observer le tailleur de pierre, le fondeur, le potier, le tisseur, le tailleur de silex... Les enfants ont été très intéressés et sont rentrés chez eux bien fatigués. Un voyage de fin d'année très apprécié des enfants mais aussi des accompagnateurs.



**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 17/06/2016**

Etaient présents : **M.FAREZ- M.GUEGUEN- Mme FELBACQ- M.FLICOTEAUX- Mme PORTEMER- M.GOGUILLON- M.SANDRON- Mme CORDELETTE- M. MOUVIER- Mme HEDOUX- Mme GUERIN- M. DEVAULX- Mme SEZILLE- M.KOSCIELNIAK- Mme HÉLIN-**

Pouvoirs : M.BARDOUX à M. FAREZ
Mme LEFEBVRE à M. SANDRON
Mme LAVALLARD à Mme SEZILLE
M. LEGRAND à Mme HÉLIN

Secrétaire de séance : Mme PORTEMER. Aline a été élu secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 18/03/2016

DELIBERATIONS

► Subventions défilé de chars

Accord du Conseil Municipal pour répartir les crédits votés au Budget primitif 2016 à l'article 6574 « subventions divers » aux associations pour un montant global de 8 600.00 €.

► Décision modificative n°1-Exercice budgétaire commune 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'inscrire au budget le remboursement de l'assurance Groupama concernant les réparations du camion IVECO suite au sinistre survenu le 08/12/2015 :

Section de fonctionnement – dépenses Chapitre 011 article 61551 7 966.42 €

Section de fonctionnement – recettes Chapitre 77 article 7788 7 966.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2016 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

► Décision modificative n°1-Exercice budgétaire Eau Potable 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à un doublon d'émission de titre envers Véolia pour le 1^{er} semestre 2014 concernant la surtaxe eau revenant à la commune, il convient d'inscrire les crédits suivants :

Section d'exploitation – dépenses Chapitre 023 article 023 - 6 953.68 €

 Chapitre 011 article 6156 - 1 401.96 €

 Chapitre 011 article 617 - 3 000.00 €

 Chapitre 067 article 673 13 025.28 €

Section d'exploitation – recettes Chapitre 070 article 70111 1 669.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2016 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

► Bons scolaires aux collégiens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire la participation financière pour l'achat de fournitures scolaires aux collégiens virois pour l'année scolaire 2016-2017. La valeur du bon octroyé à chaque élève est fixée à 22 euros.

► Reprise d'une concession en l'état d'abandon dans l'ancien cimetière

Le conseil municipal délibère à l'unanimité la reprise de la concession délivrée en 1992, section A rang G n°16 à M. ROUX César et TABARY Marie-Séverine dans le cimetière communal, réputée en l'état d'abandon et autorise Monsieur le maire à la remettre en service pour une nouvelle inhumation.

► Création d'un ossuaire et délimitation d'un terrain commun-Cimetière de Viry-Nouveau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de création d'un ossuaire communal et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure afférente à ce dossier et décide que la concession portant le n°A/G16 recevra cet ossuaire.

► Modification de la délibération du 19/02/2016 concernant le RIFSEEP

Suite à un recours gracieux du Préfet de l'Aisne, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer de la liste des bénéficiaires du RIFSEEP les adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux. Cette délibération remplace et annule celle du 19/02/2016.

► Avis sur la fusion de la communauté de communes de Chauny-Tergnier et de la communauté de communes des villes d'Oyse avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy

Le Conseil Municipal, considérant que l'harmonisation préalable des compétences des deux communautés de communes n'est pas compatible avec la date du 1^{er} janvier 2017, considérant que le Préfet de l'Aisne avait fait part de sa volonté de ne pas démanteler les structures intercommunales à fiscalité propre existantes, considérant enfin que l'extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy n'a jamais été abordée et n'a fait l'objet d'aucune consultation, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention, émet un avis DEFAVORABLE sur l'arrêté préfectoral n°2016-372 portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté de Communes Villes d'Oyse avec extension aux communes de Bichancourt, Manicamp et Quierzy, DEMANDE à Monsieur le Préfet de ne pas user des dispositions de l'article 35 alinéa 6 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.